

**Compte-rendu du Comité Syndical du Pôle
Jeudi 17 décembre 2020 à 18 heures
En visio-conférence**

Le jeudi 17 décembre 2020 à 18 heures, le Comité Syndical du Pôle, légalement convoqué, s'est réuni en visio-conférence, sous la présidence de Monsieur Pascal GERMAIN.

11 Délégués titulaires présents : Paule BUFFY, Jean-Yves CAULLET (parti après l'OJ n° 7), Xavier COURTOIS, Pascal GERMAIN, Marie-Laure GRIMARD, Didier IDES, Cloria JAOLAZA, Nathalie LABOSSE, Nadine LEGENDRE, Gérard PAILLARD et François ROUX.

5 Délégués titulaires excusés ayant donné un pouvoir de vote : Angélo ARENA a donné pouvoir à Gérard PAILLARD, Sylvie CHARPIGNON a donné pouvoir à Jean-Louis GROGUENIN, Marie-Claire LIMOSIN a donné pouvoir à Olivier MAGUET, Jean-Marie MAURICE a donné pouvoir à Nathalie LABOSSE et Stéphane MOREL a donné pouvoir à Xavier COURTOIS.

1 Délégué titulaire parti en cours de séance en ayant donné un pouvoir de vote : Jean-Yves CAULLET a donné pouvoir à Pascal GERMAIN (à compter de l'OJ n° 8).

Assistent à la réunion : Antoine NICOL (Directeur) et Guillaume PAPIN (Chef de projet).

Date de la convocation	10 décembre 2020
Délégués titulaires en fonction	16
Délégués titulaires présents	11
Délégué titulaire présent ayant un pouvoir de vote	3
Délégués suppléants présents ayant un pouvoir de vote	2

Secrétaire de séance : Nathalie LABOSSE.

- Le Président souhaite la bienvenue à tous les Délégués présents et présente les excuses susvisées ainsi que celles de Monsieur Hervé DESRUELLE (Président du CDT).
- Le Président et les agents expliquent le déroulement et les règles qui régiront cette séance qui se tient exceptionnellement en visio-conférence.
- Le Président rappelle que le Comité Syndical du Pôle est une séance publique et qu'à ce titre, une diffusion de la séance est assurée sur YouTube, permettant notamment aux suppléants de suivre les débats.
- Le Président rappelle l'ordre du jour qui ne suscite aucune observation.
- Le Président demande l'ajout d'un point à l'ordre du jour : la reconduction du projet de cinéma itinérant en 2021.
Cette demande est acceptée à l'unanimité.

O.J N° 1 : APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU JEUDI 13 OCTOBRE 2020

Aucune remarque n'étant formulée, **le compte-rendu est ADOPTÉ à l'unanimité.**

O.J N° 2 : INFORMATIONS DIVERSES DU PRÉSIDENT

- Le Président fait part de sa rencontre avec Monsieur Xavier COURTOIS, Président de la Communauté de Communes du SEREIN, en présence de la Directrice Générale des Services de la CCS, du Directeur Général des Services de la CCAVM et du Directeur du PETR du Pays Avallonnais. Cette réunion a permis de faire le point sur l'organisation de travail entre les deux Communautés de Communes et le Pays Avallonnais ainsi que sur les projets à venir. Il informe, que dans la continuité de cette première réunion, une deuxième rencontre se tiendra début janvier au sujet du projet de territoire en présence de Monsieur Jean-Yves CAULLET, Vice-Président en charge de ce dossier.
- Le Président expose la situation du chantier de la Maison des étudiants en santé. Suite à un différend conflictuel avec une entreprise et en désaccord avec la validation du bureau de contrôle, l'architecte souhaite rompre à l'amiable son contrat de maîtrise d'œuvre. Le Président indique que les suites juridiques à donner à ce dossier sont à l'étude en lien avec l'assistant à maîtrise d'ouvrage et précise qu'il ne manquera pas d'informer les délégués des évolutions sur ce dossier.
- Le Président informe que les locaux du PETR du Pays Avallonnais seront fermés du 23 décembre jusqu'au 3 janvier 2021 inclus.

- Le Président informe que le compte rendu de la Commission Paritaire, réunie le 11 décembre 2020, sera adressé à tous les Délégués titulaires et suppléants du PETR du Pays Avallonnais.

O.J N° 3 : INFORMATIONS SUR LES DÉLÉGATIONS AU PRÉSIDENT

Le Président informe qu'il n'a pris aucune décision inhérente à ses délégations.

O.J N° 4 : INFORMATIONS SUR LES DÉLÉGATIONS AU BUREAU SYNDICAL

Après avoir rappelé que le compte-rendu de la réunion du Bureau Syndical, en date du 11 décembre 2020, sera adressé à tous les Délégués titulaires et suppléants, le Président informe que :

- Le Bureau Syndical l'a autorisé à solliciter les subventions pour l'ingénierie 2021,
- Le Bureau Syndical l'a autorisé à solliciter les subventions pour le dispositif EFFILOGIS Maison Individuelle au titre de l'année 2021,
- Le Bureau Syndical a pris acte du bilan 2019/2020 et l'a autorisé à solliciter les subventions pour la mise en œuvre des projets 2020/2021 du Contrat Local d'Education Artistique,
- Le Bureau Syndical a émis un avis favorable à une reconduction du cinéma itinérant pour l'année 2021,
- Le Bureau Syndical l'a autorisé à solliciter les subventions pour les sessions d'accueil et l'hébergement des étudiants en santé au titre de l'année 2021.

O.J N° 5 : CINÉMA ITINÉRANT

Cinéma itinérant au titre de l'année 2021 (*Rapporteurs : le Président et le Directeur*) : le Directeur expose le bilan de l'année 2020 du circuit itinérant de cinéma. Malgré le contexte sanitaire et les incertitudes sur le déroulement de ce projet, il explique que le Bureau et la Commission Paritaire sont favorables à la reconduction de ce projet en 2021 qui pourrait bénéficier pour la dernière fois de crédits LEADER à hauteur de 80 % pour une dépense totale d'environ 40 000,00 euros. Le Président propose au Comité Syndical du Pôle de délibérer pour valider la reconduction du cinéma itinérant au titre l'année 2021.

- *En réponse à Monsieur Jean-Yves CAULLET, le Directeur indique que le cinéma n'occasionne aucune recette pour le Pays Avallonnais. Les recettes du circuit itinérant sont prélevées par le prestataire qui reverse ensuite une partie au CNC et au producteur, comme pour la billetterie d'un cinéma classique. Les séances en plein air sont quant à elles gratuites.*
- *En réponse à Madame Cloria JAOLAZA, le Directeur indique qu'il est difficilement envisageable de modifier les lieux de projection intérieure dès lors que les salles actuelles ont obtenu difficilement leur agrément. En revanche, la sélection des sites pour les séances en plein air est plus souple via l'appel à candidatures.*
- *En réponse à Monsieur Olivier MAGUET, le Directeur explique que l'appel à candidatures pour les séances en plein air sera lancé en tout début d'année 2021. Les modalités de celui-ci seront élaborées avec Madame Sylvie CHARPIGNON, Vice-Président en charge de la culture.*
- *Madame Nathalie LABOSSE explique que le cinéma en salle semble avoir trouvé son public. Elle estime que ce service n'entre pas en concurrence avec les salles de cinéma classique. Les personnes qu'elle a rencontrées lors des séances à NOYERS sont des personnes qui n'allaient plus au cinéma et qui ne feraient pas le trajet à AVALLON ou TONNERRE.*

Le Comité Syndical du Pôle, après en avoir délibéré et par un vote oral à l'unanimité, VALIDE la reconduction du projet de cinéma itinérant pour l'année 2021.

O.J N° 6 : RESSOURCES HUMAINES

Modification du tableau des effectifs (*Rapporteur : le Président*) : après les explications apportées en cours de séance, le Président propose au Comité Syndical du Pôle de délibérer pour modifier le nombre d'heures hebdomadaires de l'Animatrice et de la Conseillère « EMI » conformément au tableau ci-dessous, étant précisé que cette modification ouvrira un droit de 9 jours de RTT par an.

Grades	Dates d'effet	Postes créés	Temps de travail	Heures hebdomadaires	Modifications	Dates d'effet
Rédacteur	01/04/2020	1	Complet	35 heures	36 heures 30	01/09/2020
Rédacteur	01/04/2020	1	Complet	35 heures	36 heures 30	01/09/2020

Le Comité Syndical du Pôle, après en avoir délibéré et par un vote oral à l'unanimité, MODIFIE le tableau des effectifs tel qu'il est proposé (cf. : nouveau tableau des effectifs annexé au compte rendu).

O.J N° 7 : SANTÉ

Adhésion à la charte « Villes actives du Programme National Nutrition Santé (PNNS) (*Rapporteur : Nathalie LABOSSE*) : Madame Nathalie LABOSSE explique que la charte « Villes actives du PNNS » vise à mobiliser les collectivités sur l'importance

de la nutrition (alimentation et activités physiques) comme déterminant de santé et à soutenir le développement d'actions locales cohérentes avec le cadre national et les priorités régionales de santé. Elle propose au Comité Syndical du Pôle de délibérer afin de valider l'adhésion du Pays Avallonnais à la charte « Ville actives du PNNS » et, le cas échéant, autoriser le Président à signer la charte.

- *Monsieur Olivier MAGUET estime que l'adhésion à cette charte est une belle initiative pour le Pays Avallonnais dès lors que des projets concrets pourraient être soutenus comme des parcours de santé.*
- *Monsieur Jean-Yves CAULLET abonde dans ce sens en exposant les retours positifs de la population sur les derniers aménagements réalisés par la Ville d'AVALLON dans ce domaine avec, notamment, un nouvel équipement de musculation dans le quartier des Chaumes.*
- *En réponse à Madame Nadine LEGENDRE, Madame Nathalie LABOSSE explique que l'adhésion à cette charte ne donnera pas de moyens financiers supplémentaires au Pays Avallonnais pour soutenir des projets locaux. En revanche, le Pays Avallonnais pourra soutenir ces mêmes projets en les emmenant sur des appels à projets liés au PNNS.*
- *Monsieur Didier IDES estime que l'adhésion à cette charte s'inscrirait dans la continuité des travaux menés par le Pays Avallonnais dans l'émergence d'un Projet Alimentaire de Territoire.*
- *Le Président indique que le sujet du Projet Alimentaire de Territoire sera inscrit à l'ordre du jour du prochain Comité Syndical.*

Le Comité Syndical du Pôle, après en avoir délibéré et par un vote oral à l'unanimité,

- **VALIDE l'adhésion du Pays Avallonnais à la charte « Ville actives du PNNS »,**
- **AUTORISE le Président à signer la charte ou tout autre document inhérent à la délibération.**

O.J N° 8 : CONTRAT TERRITORIAL DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Contrat territorial de relance et de transition écologique (CRTE) (*Rapporteurs : le Président et le Directeur*) : le Directeur présente les contours de ce nouveau dispositif de l'État pour le soutien au développement des territoires en expliquant que c'est un pan du plan de relance qui prévoit une contractualisation avec les territoires en juin 2021. Il indique qu'il revient au Préfet de l'Yonne de retenir les territoires avant le 15 janvier 2021 et que celui-ci a déjà exprimé son souhait de voir les CRTE portés par les PETR quand il en existe. Afin d'exposer plus en détail le dispositif CRTE, le Directeur informe que le Préfet organisera une réunion le 8 janvier 2021 à destination des Présidents des PETR et des Président(e)s des intercommunalités lorsqu'elles ne sont pas intégrées dans un périmètre « Pays ». Le Président propose au Comité Syndical du Pôle de délibérer pour valider la candidature du PETR du Pays Avallonnais pour porter un CRTE et, le cas échéant, l'autoriser à engager toute démarche nécessaire à la concrétisation de cette contractualisation.

- *Monsieur Xavier COURTOIS témoigne que les Président(e)s des intercommunalités, récemment réunis, ont souligné l'intérêt qu'il y aurait à candidater à une éventuelle contractualisation.*

Le Comité Syndical du Pôle, après en avoir délibéré et par un vote oral à l'unanimité,

- **VALIDE la candidature du Pays Avallonnais au dispositif Contrat territorial de relance et de transition écologique,**
- **AUTORISE le Président à engager toute démarche nécessaire à la concrétisation de cette contractualisation.**

O.J N° 9 : HABITAT

Mise en œuvre du programme EFFILOGIS-Maison Individuelle (EMI) (*Rapporteurs : le Président et le Chef de projet*) : le Chef de projet explique que dans le cadre de la convention qui lie le PETR du Pays Avallonnais au Conseil Régional de Bourgogne-Franche-Comté, le Pays Avallonnais est chargé de l'attribution des aides aux audits énergétiques et à l'accompagnement technique, via les prescriptions de la conseillère EMI. Aussi, afin de faciliter le versement des subventions aux ménages bénéficiaires du programme EMI et/ou aux entreprises missionnées, il indique qu'il conviendrait que le Président puisse attribuer et ordonner directement leur paiement auprès du Trésor public dans la limite des crédits inscrits au budget. Le Président propose au Comité Syndical du Pôle de délibérer pour l'autoriser à attribuer et à ordonner le versement des subventions aux ménages et/ou aux entreprises missionnées, dans la limite des crédits disponibles, pour un montant plafonné à 2 500,00 euros par dossier.

Le Comité Syndical du Pôle, après en avoir délibéré et par un vote oral à l'unanimité, AUTORISE le Président à attribuer et à ordonner le versement des subventions aux ménages et/ou aux entreprises missionnées, dans la limite des crédits disponibles, pour un montant plafonné à 2 500,00 euros par dossier.

O.J N° 10 : AFFAIRES FINANCIÈRES

1°) Contractualisation d'une ligne de trésorerie 2021 (*Rapporteur : le Président*) : le Président rappelle que la ligne de trésorerie de 200 000,00 euros, souscrite par le PETR du Pays Avallonnais, arrive à échéance au 31 décembre 2020. Il explique la nécessité qu'elle soit renouvelée pour un montant maximum de 200 000,00 euros selon l'état des besoins de trésorerie tout au long de l'année en fonction des dates d'encaissement inhérentes aux contributions 2021 des Communautés de Communes membres et du versement des subventions régionales et européennes (soldes 2019, 2020 et acomptes 2021). A ce titre, le Président indique qu'une consultation a été lancée auprès de plusieurs établissements bancaires et que seule la Caisse d'Épargne de Bourgogne Franche-Comté a fait une offre à l'indice €str (= -0,557% au 7 décembre 2020) avec une marge de 0,90% et une commission d'engagement fixée à 0,20%.

Il propose au Comité Syndical du Pôle de délibérer pour :

- Approuver le recours à une ligne de trésorerie d'un montant maximum de 200 000,00 euros, Et, le cas échéant,
- Retenir l'offre de la Caisse d'Épargne de Bourgogne Franche-Comté selon les modalités susvisées,
- L'autoriser à signer le contrat inhérent à la présente délibération avec l'établissement bancaire retenu.
- En réponse à Monsieur Xavier COURTOIS soulignant qu'il votera le recours à la ligne de trésorerie mais tenant à rappeler l'engagement du Président, lors de son élection à présidence, de redresser les finances de la collectivité, le Président répond que le fait de ramener les comptes à un équilibre plus stable n'est pas le même objet que le recours à une ligne de trésorerie qui est nécessaire pour faire face au retard considérable de versement des subventions accordées que le PETR du Pays Avallonnais ne maîtrise pas.
- Madame Nadine LEGENDRE approuve les propos de Monsieur Xavier COURTOIS tout en précisant qu'elle votera favorablement le recours à la ligne de trésorerie.
- Madame Nathalie LABOSSE témoigne que le recours à une ligne de trésorerie est utilisé par un grand nombre de collectivités qui sont aussi dans l'attente du versement des subventions qu'elles ont obtenues.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré et par un vote oral à l'unanimité :

- **APPROUVE** le recours à une ligne de trésorerie d'un montant maximum de 200 000,00 euros,
- **RETIENT** l'offre de la Caisse d'Épargne de Bourgogne Franche-Comté selon les modalités susvisées,
- **AUTORISE** le Président à signer le contrat inhérent à la présente délibération avec l'établissement bancaire retenu.

2°) Décision modificative n° 2020-2 (Rapporteur : le Président) : après l'avoir présentée, le Président propose au Comité Syndical du Pôle de délibérer pour approuver la décision modificative n° 2020-2 conformément aux tableaux ci-dessous :

Section de fonctionnement			
N° comptes	Libellés	Dépenses	Recettes
6156	Entretien, réparation, maintenance de matériel	680,00	
22	Dépenses imprévues	-1 601,00	
23	Virement à la section d'investissement	921,00	
Totaux	Décision modificative n°2020-2	0	0
	Budget exécutoire au 13-10-2020	605 573,60	605 573,60
	Budget exécutoire modifié	605 573,60	605 573,60
Section d'investissement			
N° comptes	Libellés	Dépenses	Recettes
2183	Matériel informatique	921,00	
4581	Signalétique (directionnelle)	103 340,62	
4581	Signalétique (touristique & patrimoine)	145 606,20	
4582	Subvention Conseil Régional BFC		45 964,00
4582	Subvention DSIL		60 000,00
4582	Subvention DETR		60 000,00
4582	CCAVM		59 872,32
4582	CCS		23 110,50
21	Virement de la section de fonctionnement		921,00
Totaux	Décision modificative n°2020-2	249 867,82	249 867,82
	Budget exécutoire au 13-10-2020	1 103 141,33	1 103 141,33
	Budget exécutoire modifié	1 353 009,15	1 353 009,15

Le Comité Syndical du Pôle, après en avoir délibéré et par un vote oral à l'unanimité, APPROUVE la décision modificative n° 2020-2 telle qu'elle est présentée.

O.J N° 11 : QUESTIONS DIVERSES

- Monsieur Xavier COURTOIS tient à attirer l'attention sur la situation de la Chambre économique de l'Avallonnais. Il explique l'importance des actions de cette structure pour le développement économique du Territoire Avallonnais et formule le vœu que les deux Communautés de Communes unissent leurs efforts pour lui donner les moyens de poursuivre ses missions. A ce titre, il regrette qu'à l'instar de la Communauté de Communes qu'il préside, la

Communauté de Communes AVALLON-VÉZELAY-MORVAN n'ait pas confié l'instruction des demandes d'aides au titre du Fonds Régional des Territoires à la Chambre économique de l'Avallonnais.

- Après avoir expliqué sa vision de la situation de la Chambre économique de l'Avallonnais en faisant référence à une visioconférence qu'il a eue avec le Président et l'Animatrice et en assurant, tout autant que son collègue, qu'il était très préoccupé sur le devenir de cette structure, le Président propose d'organiser une réunion entre la Chambre économique de l'Avallonnais et les deux Communautés de Communes.

L'ordre du jour étant épuisé, **la séance est levée à 19 heures 30**

TABLEAU DES EFFECTIFS DU PERSONNEL AU 1er SEPTEMBRE 2020						
Filières	Catégories	Cadres d'emploi	Grades	Postes	Durée hebdomadaire de service	Effectifs
Administrative	A	Attaché	Directeur territorial	Directeur	36 heures 30	1
Technique	A	Ingénieur	Ingénieur territorial	Chargé de développement	36 heures 30	1
Technique	A	Ingénieur	Ingénieur territorial	Chargé de mission	36 heures 30	1
Administrative	C	Adjoint administratif	Principal 2 ^{ème} classe	Secrétaire-comptable	32 heures	1
Administrative	B	Rédacteur territorial	Principal 2 ^{ème} classe	Animateur-Gestionnaire Leader	36 heures 30	1
Administrative	B	Rédacteur territorial	Principal 2 ^{ème} classe	Chargé de communication	36 heures 30	1
Administrative	C	Adjoint administratif		Assistant de gestion administrative	36 heures 30	0
Administrative	B	Rédacteur territorial	Principal 2 ^{ème} classe	Animateur Habitat Energie	36 heures 30	1
Administrative	B	Rédacteur territorial	Principal 2 ^{ème} classe	Accompagnateur Habitat Energie	36 heures 30	1